

## Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure [2023/0085\(COD\)](#))  
codécision)  
Directive

En attente de la décision de la commission parlementaire

Justification et communication relatives aux allégations environnementales explicites (directive sur les allégations écologiques)

Sujet  
4.60.02 Information du consommateur, publicité, étiquetage  
4.60.06 Intérêts économiques et juridiques du consommateur

Priorités législatives  
[Déclaration commune 2023-24](#)